

PARTIE I

ACCORDS AVEC LES ÉTATS-UNIS ET AVEC L'ONTARIO AU SUJET DE LA CANALISATION DU BASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

N° 1

*Accord entre le Canada et les États-Unis en vue d'aménager la navigation
et la production d'énergie électrique dans le bassin
des Grands Lacs et du Saint-Laurent*

Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes, pour le Canada, et le Président des États-Unis d'Amérique, ont décidé de conclure un accord relatif à l'utilisation des eaux du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et, à ces fins, ont nommé leurs Plénipotentiaires respectifs, savoir:

Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes, pour le Canada:

Le Très Honorable W. L. Mackenzie King,
Premier Ministre, Président du Conseil et Secrétaire
d'Etat aux Affaires extérieures du Canada;

L'Honorable Clarence D. Howe,
Ministre des Munitions et Approvisionnements;

John E. Read,
Conseiller juridique, Ministère des Affaires extérieures;

Le Président des États-Unis d'Amérique:

Jay Pierrepont Moffat,
Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire
des États-Unis au Canada;

Adolf Augustus Berle, Jr.,
Secrétaire d'Etat adjoint;

Leland Olds,
Président de la *Federal Power Commission*;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes: